

**Conseil national de recherches du Canada – PAC/NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES : 21-58088
(PR888702)**

**Besoin relatif à la détermination et à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour
les barrages**

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public destiné à informer les fournisseurs qu'un ministère ou organisme gouvernemental a l'intention d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent ou agente de négociation des marchés peut procéder à l'attribution du marché au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Dans le cadre de l'initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques, financée par Infrastructure Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a pour mandat de permettre l'intégration de considérations relatives aux changements climatiques dans les instruments réglementaires, notamment les codes et les normes applicables aux bâtiments et aux infrastructures. Le Groupe CSA a obtenu les droits pour élaborer des normes relatives à la résilience aux changements climatiques pour les barrages dans le cadre du processus d'avis d'intention du Conseil canadien des normes (CCN).

Les travaux à mener dans le cadre du marché comprennent des éléments clés destinés à faire progresser l'adaptation des barrages aux changements climatiques au Canada par l'élaboration de normes, le renforcement des capacités et la promotion.

Le marché vise à conclure une entente avec le Groupe CSA pour mettre sur pied un comité de surveillance qui offrira une plateforme collaborative aux principaux intervenants pour aider à établir les priorités, à fournir de l'information, à faciliter les renvois dans la réglementation et appuyer l'établissement de renvois aux nouvelles normes dans la réglementation. Une norme sur l'évaluation de la vulnérabilité des barrages viserait à établir les exigences relatives à la détermination des répercussions possibles des changements climatiques sur les composantes des barrages et leur rendement, en utilisant des sources fiables de prévision du climat futur pour appuyer le processus d'évaluation. Les travaux se dérouleront parallèlement aux travaux actuellement menés par le CNRC sur l'adaptation aux changements climatiques.

Voici ce que le CNRC souhaite obtenir du Groupe CSA dans le cadre du marché visé par les présentes :

- la mise sur pied et la gestion d'un comité de surveillance des barrages;
- la mise sur pied et la gestion d'un comité de technique sur les barrages;

- le commencement de l'élaboration d'une nouvelle norme CSA S910.1, *Évaluation de la vulnérabilité des barrages*, publiée en anglais et en français, conformément au processus d'élaboration des normes accrédité par le Groupe CSA;
- l'élaboration d'une formation en ligne de deux heures sur la norme CSA S910.1, offerte en anglais et en français;
- l'élaboration d'une stratégie de mobilisation sur les barrages et d'une introduction à la politique;
- la tenue de réunions avec les principaux utilisateurs et décideurs à des fins de sensibilisation et pour discuter des principaux avantages offerts par la norme CSA S910.1;
- l'élaboration de projets pilotes sur la norme CSA S910.1 afin de faire valoir sa valeur et ses avantages et de faire la démonstration de sa mise en œuvre dans le monde réel;
- l'élaboration d'un guide de mise en œuvre de la norme CSA S910.1, publié en anglais et en français;
- l'élaboration et l'animation d'un webinaire pour les utilisateurs et les organismes de réglementation de la norme CSA S910.1;
- l'élaboration des fiches d'information ou d'infographies en appui à la norme CSA S910.1;
- l'élaboration de messages dans les médias sociaux sur la publication de la norme CSA S910.1;
- l'élaboration d'un sommaire des incidences de la norme CSA S910.1.

3. Critères d'évaluation des énoncés des capacités (exigences minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités que son association ou son entreprise :

- est une organisation de normalisation agréée par le CCN;
- détient les droits nécessaires pour l'élaboration de tous les livrables;
- cumule une expérience considérable (au moins 10 ans) dans l'administration et l'élaboration de codes et de normes par l'intermédiaire de comités techniques solidement établis et bien équilibrés;
- possède la capacité manifeste de traiter avec de nombreux organismes du secteur et du domaine de la réglementation sur les questions techniques se rapportant à l'adaptation des barrages aux changements climatiques;
- cumule une expérience d'au moins 5 ans dans l'élaboration de codes ou de normes liés à l'adaptation de l'infrastructure aux changements climatiques;
- cumule une expérience d'au moins 10 ans dans la collaboration directe avec Codes Canada à l'élaboration de codes et de normes.

4. Accords commerciaux applicables au marché

Le marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- l'Accord de libre-échange canadien (ALEC);

- l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce.

5. **Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance**

L'Association canadienne de normalisation (qui exerce ses fonctions sous le nom de « Groupe CSA ») est un organisme d'élaboration de normes (« OEN ») accrédité au Canada et aux États-Unis, qui fournit des services conformément à sa Politique régissant la normalisation et à ses Directives et lignes directrices régissant la normalisation, lorsque ces documents s'appliquent aux services fournis, ainsi que d'autres services et produits non accrédités.

Le Groupe CSA a obtenu les droits pour élaborer des normes relatives à la résilience aux changements climatiques pour les barrages dans le cadre du processus d'avis d'intention du Conseil canadien des normes (CCN).

Le Groupe CSA a vu le jour en 1919 sous le nom de Canadian Engineering Standards Association (CESA) et a été constitué en société au palier fédéral avec pour raison d'être la création de normes. Il est accrédité par le CCN, une société d'État qui promeut l'efficacité et l'efficience en normalisation au pays. L'accréditation atteste que le Groupe CSA possède les compétences requises pour élaborer des normes et dispenser des services de certification s'appuyant sur des critères et des méthodes reconnus dans le monde entier.

Le Groupe CSA a activement mobilisé les intervenants du secteur des barrages afin de valider le besoin de mettre en œuvre une norme pour gérer les risques liés aux changements climatiques. En 2021, le Groupe CSA a lancé des travaux de recherche axés sur l'adaptation des barrages aux changements climatiques en vue de valider le besoin de mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur des normes et de déterminer quelles normes doivent être mises en œuvre le plus rapidement pour atténuer les risques liés aux changements climatiques.

En plus de mener des travaux depuis des décennies sur des questions relatives aux changements climatiques, le Groupe CSA a élaboré de nombreuses normes liées spécifiquement à l'adaptation des bâtiments et de l'infrastructure du Canada aux changements climatiques, notamment des normes concernant l'infrastructure du Nord, les ponts, les fenêtres, les inondations et la durabilité.

Il a travaillé dans le passé à l'élaboration de normes destinées à compléter et à appuyer les codes nationaux de construction ainsi qu'à la réalisation de plusieurs initiatives de recherche.

6. **Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

Un seul fournisseur est en mesure de satisfaire les exigences techniques uniques décrites dans les présentes.

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat en vertu de l'alinéa 6 d) : le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

7. **Propriété intellectuelle**

L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle. Le Groupe CSA a obtenu les droits

pour élaborer des normes relatives à la résilience aux changements climatiques pour les barrages dans le cadre du processus d'avis d'intention du Conseil canadien des normes (CCN).

8. Durée du marché proposé ou date de livraison

Le CNRC prévoit que la période du marché sera de trois ans et que la date de début sera le 20 décembre 2021. La date d'achèvement prévue est le 20 décembre 2024. Le marché peut être renouvelé pour, au plus, deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an à la seule discrétion du CNRC.

9. Coût estimatif du marché proposé

La valeur estimée du marché, y compris pour les périodes supplémentaires optionnelles, est de 391 000,00 \$ CAN (TPS et TVH en sus), sous réserve de négociations.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance :

Groupe CSA
178, boul. Rexdale
Toronto (Ontario) M9W 1R3.
Canada

11. Droit des fournisseurs à soumettre un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement la façon dont le fournisseur répond aux exigences mentionnées.

12. Échéance pour la présentation de l'énoncé de capacités

Les fournisseurs ont jusqu'à 23 :59h (HNE), le vendredi, 17 décembre 2021, pour présenter un énoncé de capacités.

13. Renseignements et présentation des énoncés de capacités

Veillez envoyer les demandes de renseignements et les énoncés de capacités à :
Marlene Lindsay, chef, Services d'approvisionnement
Direction des services financiers et d'approvisionnement
Conseil national de recherches Canada (CNRC)
Courriel : Marlene.Lindsay@nrc-cnrc.gc.ca